

	Processus : _M - Ethique Discipline : Ethique Type : Procédure	Référence : GED-PRO-01706 Version : 001
	HAP - Comité d'éthique - Demande d'avis en matière d'expérimentation humaine	Date d'application : 06/08/2022 Date limite validité : 06/08/2025
Site : Ambroise Paré		Page 1 sur 1

1. Procédure

- **Etude interventionnelle, non-interventionnelle et académique** :

Le transfert du dossier de soumission doit se faire de façon électronique (EMAIL/CD-ROM) ainsi que par courrier en envoyant 1 exemplaire en format « papier ».

Le dossier de soumission doit comprendre :

- Protocole
- Résumé du protocole en français (si possible)
- Information et Consentement du Patient (français, Néerlandais et Anglais)
- Certificat d'Assurance
- CV Investigateur (daté et signé – validité 1 an)
- Coordonnées du Comité Central
- Liste des Comités d'Ethique participants
- Fiche signalétique de l'étude
- Fiche de facturation reprenant toutes les coordonnées de la firme pour facturation. La facture sera envoyée à la firme par le service de comptabilité.
- Preuve de paiement au Comité d'Ethique
- Contrat financier
- Version électronique
- 1 exemplaire en format « papier »

A transmettre au secrétariat du Comité d'Ethique : secretairece@hap.be

Secrétariat du Comité d'Ethique Hospitalier
CHU Ambroise Paré
Boulevard F. Kennedy 2
7000 Mons

Au terme de la loi du 07 mai 2004, toutes les études non-académiques sont redevables d'un paiement anticipé au Comité d'Ethique.

Les études pour lesquelles ce versement anticipé n'aura pas été effectué ne seront pas examinées.

/ !\ Les études académiques sont dispensées de cette redevance.

2. Validations - Approbations

	Nom, Prénom
Emetteur	Michel SLINGENEIJER
Rédacteur(s)	Yasmina HANUISE
Vérificateur(s)	Dominique LOSSIGNOL
Approbateur(s)	Marc ANTOINE